

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les faux-plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou règlementaires, ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine, de salle de bains et de mobilier n'ont qu'une valeur illustrative, Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces . La représentation graphique des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas de caractère contractuel